

# Frio

## mode d'emploi

Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel  
au service des ONG françaises de solidarité internationale

**Accompagnement**

**Cofinancements**

**Mutualisation**

## Qu'est ce que le Frio ?

Le Frio est un fonds géré par Coordination SUD visant à **appuyer les ONG françaises de solidarité internationale** dans leurs démarches de professionnalisation et dans le respect de leur identité associative.

Le dispositif est **financé par les pouvoirs publics** français qui soutiennent les ONG françaises dans leur contribution à la solidarité internationale sous ses différentes formes, et notamment pour leur rôle d'appui aux sociétés civiles des pays du Sud.

## Que finance le Frio ?

Le Frio finance des **interventions d'experts, de consultants ou de cabinets de conseil**, jusqu'à 35 000 euros TTC. Elles peuvent concerner un large panel de problématiques : gouvernance, vie associative, partenariats, communication, ressources humaines, stratégie financière, etc.

Quelle que soit la problématique, l'accompagnement du Frio peut concerner **tous les stades de la réflexion ou de la mise en œuvre d'une action de renforcement** : diagnostic préalable, définition de stratégie globale ou particulière, mise en œuvre et conduite du changement, etc.

### *Exemples d'actions cofinancées :*

- **vie associative :**  
*renouveler et élargir le réseau de bénévoles;*
- **partenariats :**  
*intégrer l'autonomisation des partenaires locaux dans le projet associatif, la gouvernance et les métiers de l'ONG;*
- **mise en œuvre d'une stratégie :**  
*décliner les orientations stratégiques définies en assemblée générale dans les plans d'actions;*
- **organisation et management :**  
*appuyer l'ONG dans ses évolutions organisationnelles pour répondre aux besoins de recrutement et de fidélisation de l'équipe salariée et bénévole.*

D'autres exemples d'actions sont disponibles sur [www.coordinationsud.org/Frio](http://www.coordinationsud.org/Frio).

## Ce que ne finance pas le Frio

Le Frio ne finance pas les missions de conseil, d'études ou d'évaluation concernant les actions opérationnelles sur le terrain. Ce champ est couvert par le F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations).

**Plus d'informations : [www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)**

## A qui s'adresse le Frio ?

- Est éligible toute association de droit français :
- ayant plus de trois ans d'existence ;
  - dont l'objet se situe clairement dans le domaine de la solidarité internationale (urgence, développement, éducation au développement, droits humains, développement durable) ;
  - quelle que soit sa taille ;
  - qu'elle soit membre ou non de Coordination SUD.

## Quels sont les critères d'évaluation des demandes ?

L'action proposée devra :

- viser un changement en profondeur de l'organisation → **impact**
- accroître la capacité d'innovation de l'organisation → **capacité d'innovation**
- rechercher le meilleur rapport moyens engagés-impact → **efficience**
- prévoir la restitution et le partage des enseignements retirés → **mutualisation**

## Quelles sont les règles de cofinancement ?

Le Frio cofinance **70% maximum du coût des prestations**.  
Les 30% restants sont donc constitués d'un apport de l'ONG.

La valorisation (salaires, apports en nature) n'est pas prise en compte.

La contribution maximale du Frio est de 35 000 € TTC.

Des frais de dossier, équivalents à 3% du montant sollicité auprès du Frio (avec un plancher de 300 € TTC), sont demandés au moment du dépôt de la demande complète.

## Comment procéder ?

Vous souhaitez proposer un dossier au Frio ? **Rendez-vous sur : [www.coordinationsud.org/Frio](http://www.coordinationsud.org/Frio)**.

Vous y trouverez le manuel de procédures pour déposer une demande, des outils pour gérer la relation avec les consultants et les contacts du secrétariat technique du Frio à Coordination SUD.

**Le Frio** est un fonds paritaire co-piloté par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et Coordination SUD, et financé par l'Agence française de développement (AFD).

Sa gouvernance repose sur deux comités :

- **un comité de surveillance** qui définit les orientations stratégiques du fonds et ses règles de fonctionnement. Il est composé de représentants du MAEE, de l'AFD et de Coordination SUD ;
- **un comité de décision** qui examine et attribue les demandes de cofinancement déposées par les associations. Il est composé d'un représentant de l'AFD et d'experts en renforcement de capacités issus du milieu des ONG.

Le secrétariat technique de Coordination SUD gère le dispositif, accompagne les associations et instruit les demandes de cofinancement.

### **Coordination SUD - Solidarité Urgence Développement**

14, passage Dubail - 75010 Paris

Tél. : +33 1 44 72 93 72 / Fax : +33 1 44 72 93 73

[www.coordinationsud.org/Frio](http://www.coordinationsud.org/Frio)

[frio@coordinationsud.org](mailto:frio@coordinationsud.org)

Avec le soutien de l'AFD

